

RFC 5737 : IPv4 Address Blocks Reserved for Documentation

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 15 Janvier 2010

Date de publication du RFC : Janvier 2010

<http://www.bortzmeyer.org/5737.html>

Pendant longtemps, les documentations ou cours sur TCP/IP utilisaient dans les exemples des adresses IP prises un peu au hasard, par exemple sur le réseau de l'auteur. Cela entraînait des problèmes si un lecteur prenait ces exemples trop littéralement et réutilisait ces adresses, rentrant ainsi en conflit avec les adresses existantes. Le RFC 1166¹ avait donc commencé la bonne tradition de réserver des adresses pour la documentation, tradition que continue notre RFC 5737 (voir aussi le RFC 5735).

Comme le rappelle la section 1, la limite du préfixe 192.0.2.0/24 qui avait été réservé par le RFC 1166 était qu'il était tout seul : un cours sur OSPF ou BGP était assez difficile à faire avec des adresses commençant toutes par 192.0.2. Deux autres préfixes ont donc été ajoutés, 198.51.100.0/24 et 203.0.113.0/24 (section 3). IPv6, lui, a le 2001:db8::/32 du RFC 3849 et les noms de domaine ont les `example.org` et autres `example.net` du RFC 2606.

Puisque ces trois préfixes IPv4 sont réservés à la documentation, ils ne devraient jamais apparaître sur des vrais réseaux, par exemple via BGP (section 4). On peut donc les ajouter aux listes de "*bogons*" bogons.

À noter enfin que, contrairement à ce qu'on lit parfois, le préfixe 128.66.0.0/16 n'est **pas** réservé (section 5) pour la documentation et peut être utilisé pour de vraies allocations.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <http://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <http://www.ietf.org/rfc/rfc1166.txt>